

Les pionniers de l'or noir du Pechelbronn
(8) JEAN ANDRE GEYNET (1765 - ?)

CHAPITRE I

Un novice face aux pires difficultés

A force de solliciter les bureaux du district de Wissembourg, la veuve d'Antoine Le Bel y fait la connaissance de l'agent national Jean André Geynet, 29 ans. Résultat : début août 1794, celui-ci épouse sa fille Anne Antoinette Rosalie, 25 ans, et devient aussitôt le directeur de l'établissement du Pechelbronn. Mais fils d'un boulanger et neveu d'un aubergiste de Wissembourg, Jean André Geynet est sans expérience minière et doit faire face en même temps à toutes les difficultés : la pénurie de main d'œuvre, de bois, de voiturages et de subsistances, le mauvais temps, les maladies, l'indiscipline, les réquisitions, l'inflation galopante et la concurrence déloyale des usines de Soultz... Les autorités le soutiennent, mais au moyen de dispositions tout à fait provisoires, sans cesse remises en cause. Seule véritable planche de salut : l'Agence des mines à Paris, à laquelle Jean André Geynet adresse par conséquent une correspondance régulière et empressée.

A l'été 1794, après la retraite des Austro-Prussiens, la veuve d'Antoine Le Bel se rend souvent à Wissembourg. Et cela pour deux motifs pressants. Tout d'abord, elle s'était mise en tête d'obtenir des administrateurs du district un dédommagement de 30 000 livres pour les pertes qu'elle venait d'éprouver. Elle n'avait trouvé à emprunter que 8 000 livres. Or, pour remettre sa mine et son usine en état, il en fallait bien d'avantage. Cette somme de 30 000 livres y suffirait pour l'essentiel et lui permettrait par conséquent d'honorer les premières commandes de graisse minérale que venaient de lui passer les armées de la République.

Deuxième motif de ses déplacements à Wissembourg : les réparations, qu'exigeait son établissement, consistaient principalement en la construction d'un nouveau puisard de 128 pieds de profondeur. Ce qui allait consommer une belle quantité de bois de charpente. Il fallait donc que lui soit attribuée une coupe exceptionnelle dans l'une des forêts des environs, qui venaient d'être confisquées aux aristocrates.

Le mariage

Pour ce second motif, la veuve d'Antoine Le Bel se montra au moins aussi insistante que pour le premier. « *Elle vient journellement demander la décision* », rapportent les administrateurs du district. Et le plus souvent, elle est « *reçue avec dédain et brutalité* » (1). Seul, un agent semble alors lui témoigner quelque bienveillance : le Cit. Jean André Léonard Geynet, fils d'un boulanger de Wissembourg, né le 30 novembre 1765 (donc âgé alors de 29 ans) et « *jurisconsulte de formation* » (2). On lit sa signature, parmi trois autres agents, au bas d'une pétition adressée le 9 thermidor an II (17 juillet 1794, jour de l'arrestation de Robespierre) par l'administration du district de Wissembourg aux administrateurs du département du Bas-Rhin

les priant de se déterminer rapidement sur la coupe exceptionnelle réclamée par la veuve Le Bel, afin d'éviter tout retard dans les livraisons de graisses attendues par l'armée des Alpes.

Les événements vont alors se précipiter. Neuf jours plus tard, le 18 thermidor an II (5 août 1794), les administrateurs du district de Wissembourg décident en séance publique d'avancer « provisoirement » à la veuve Le Bel la somme de 30 000 livres, qu'elle avait sollicitée « pour la reconstruction indispensable de son usine » (3).

Puis, deux jours après, le 20 thermidor an II (7 août 1794), l'agent national Jean André Geynet épousait à Lampertsloch Anne Antoinette Rosalie, la fille cadette de la veuve d'Antoine Le Bel. Celle-ci aurait-elle accompagnée sa mère dans ses allers-retours wissembourgeois, donnant ainsi l'occasion aux jeunes gens de faire connaissance ? Ce mariage, en tout cas, venait à son heure, car Anne Antoinette Rosalie était déjà dans sa 25^e année. Mais la mère de Jean André Geynet, née Marie Breiner, était déjà décédée.

Suite logique, le marié ne tardera pas à devenir le directeur de la mine et de la manufacture des graisses d'asphalte du Pechelbronn, nourri et logé sur place avec des appointements de 2 400 livres par an. Là aussi, il était temps, car l'usine, à l'en croire, était alors « à l'agonie » (1). Jean André Geynet reconnaît toutefois qu'il n'était guère préparé à prendre cette direction. Tout à fait novice en matière minière, il ne pouvait que s'en remettre au vénérable garde-magasin Etienne François Saget, alors âgé de 58 ans, et déjà employé au Pechelbronn depuis une quarantaine d'années, pour « acquérir les connaissances nécessaires à l'exploitation d'une mine aussi importante » (1).

Mais ses progrès furent rapides. Six mois plus tard, au printemps de 1795, le conventionnel Loysel, envoyé en mission d'inspection dans les mines et salines des départements de l'Est, l'a rencontré au Pechelbronn, en même temps que la veuve d'Antoine Le Bel. Il trouva qu'il était un digne directeur de l'établissement, puisqu'il écrit à son propos : « *le Citoyen Geynet, gendre de la citoyenne Lebel, est à la tête de cette manufacture et en dirige toutes les opérations. Il est connu par ses talents et ses vertus civiques* » (4).

Républicain bon teint

Jean André Geynet afficha effectivement des opinions républicaines. Pendant l'invasion austro-prussienne d'octobre 1793, il s'était replié sur Strasbourg avec l'administration du district de Wissembourg. En l'an III, il conclut ensuite toutes ses correspondances par l'expression « *Salut et fraternité !* » et se coule dans la phraséologie du moment. Le 27 nivôse an III (16 janvier 1795), il va donc jusqu'à s'exclamer « *Vive la République française une et indivisible, vive la Convention nationale* », et dit « *ne cesser de faire des vœux à l'Être Suprême* » pour que le vénérable garde-magasin Saget soit conservé à « *ce bijou de la République* » qu'est l'établissement du Pechelbronn (1).

Mais les guerres patriotiques finiront par le lasser. Il souhaite le retour rapide à une paix, « *générale et glorieuse, qui seule mettra le commerce français au plus haut degré de splendeur* ». Il s'élève également contre la gabegie des usines nationales, dont Soultz était devenu le prototype. « *Les usines nationales, écrit-il le 18 floréal an III (7 mai 1795), puisent dans la grande caisse de l'Etat et contribuent par leur générosité irréflectie à tuer les usines particulières* » (1).

Les faits et gestes de Jean André Geynet, comme directeur des travaux au Pechelbronn, nous sont heureusement assez bien connus grâce à la correspondance régulière qu'il entretenait notamment avec l'Agence des mines à Paris. Conscient de son peu d'expérience minière, il s'était en effet tourné vers elle à tout moment pour obtenir conseils, assistances et protections, selon ses besoins.

L'Agence des mines de la République avait été créée par le Comité de Salut public en juillet 1794. L'arrêté du 13 messidor an II (1^{er} juillet 1794), l'avait placée sous l'autorité de la Commission des armes et poudres et composée de trois membres, nommés par le Comité de Salut public. L'arrêté du 18 messidor suivant (6 juillet 1794) avait ensuite fixé ses missions et placé sous son autorité huit inspecteurs, douze ingénieurs ainsi que les élèves de l'école des mines qui avait été créée en 1783 à l'Hôtel des monnaies à Paris. Les inspecteurs et les ingénieurs devaient tout à la fois visiter les mines et les fonderies en exploitation, conseiller ceux qui les dirigeaient, dresser les plans des exploitations, prendre des mesures pérennisant les travaux et protégeant les ouvriers, et enfin assurer chaque année la formation d'une quarantaine d'élèves ingénieurs. Aussi, les inspecteurs donnaient-ils leurs cours (gratuits) en hiver et parcouraient-ils les mines de la République en été, accompagnés de leurs élèves.

L'arrêté du 24 messidor (12 juillet 1794), enfin, avait mis à la disposition de l'Agence l'hôtel de Mouchy ainsi que l'hôtel de Périgord qui le jouxtait rue de l'Université à Paris. Elle y installa ses bureaux, son école (la future Ecole nationale supérieure des mines de Paris), un laboratoire d'essai, un cabinet de minéralogie, ainsi qu'une bibliothèque reprenant notamment les précieuses collections réquisitionnées sur l'industriel et maire de Strasbourg Philippe Frédéric Dietrich, qui avait été guillotiné place de la Concorde à Paris le 29 décembre 1793.

En septembre 1794, l'Agence publia le premier numéro du *Journal des mines*, devenu *Annales des mines* en 1815, que l'Ecole des mines continue d'éditer sous ce titre jusqu'à nos jours. L'Agence elle-même fut changée en Conseil des mines en 1795. Tout au long de l'année, ses nombreux correspondants à Paris, en province et à l'étranger ne manquaient pas de lui adresser des contributions, dont les plus intéressantes parurent au *Journal des mines*. Jean André Geynet s'était donc pleinement inscrit dans le mouvement d'émulation que le Comité de Salut public avait suscité. Mais à notre connaissance, aucun de ses envois ne fut jamais repris dans le *Journal des mines*. Il était typiquement l'exploitant, isolé et peu versé, qui avait à tout prix besoin de conseils et des soutiens extérieurs.

Les Cit. Lefèbvre et Lelièvre, ses interlocuteurs à l'Agence, étaient d'éminentes figures, issues de la première promotion de l'école des mines fondée en 1783. Lefèbvre d'Héllancourt (1759-1813) passe ainsi pour être l'auteur des deux instructions ministérielles de 1801 (connues sous le nom d'instructions Chaptal), qui ont clarifié et complété les lois sur les mines des 28 juillet 1791 et 21 avril 1810 pour les rendre enfin applicables. Quant à Claude Hugues Lelièvre (1752-1835), il se chargeait plus spécialement de la partie administrative de l'Agence et de tout ce qui pouvait concerner les substances métalliques. Il prendra la vice-présidence du Conseil des mines après la mort de Lefèbvre, jusqu'en 1832 (5).

La pénurie de main d'œuvre, principale difficulté

En prenant la direction de la mine du Pechelbronn, au paroxysme de la Révolution française, Jean André Geynet eut évidemment à affronter de nombreuses difficultés, en premier lieu la pénurie de main d'œuvre, due à la Grande fuite de fin décembre 1793. Cette émigration populaire avait en effet entraîné bon nombre d'ouvriers du Pechelbronn, dont le maître-mineur Jacques Hauswirth, dit le vieux, d'Oberkutzenhausen, qui est malheureusement le seul cas qu'il nous est possible de détailler.

Jacques Hauswirth avait quitté le sol de la Patrie « *dans le courant du mois de décembre 1793* ». De gré ou de force ? Ce n'est hélas pas précisé. Puis, pour des raisons de santé, il n'avait pu rentrer qu'à la fin du mois de thermidor an III (mi-août 1795), donc bien après le délai fixé par la loi du 22 nivôse an III (11 janvier 1795).

Ses concitoyens de même que la municipalité d'Oberkutzenhausen se portèrent toutefois garant de sa conduite irréprochable avant son émigration et signèrent le certificat de moralité exigé par cette loi du 22 nivôse. Certificat, que Jacques Hauswirth porta à la connaissance des administrateurs du district de Wissembourg dès les premiers jours de fructidor III (fin août 1795). Ceux-ci lui auraient alors dit de retourner chez lui et de ne pas s'inquiéter sur son sort. Il reprit donc son emploi de maître-mineur chez la veuve Le Bel, qui l'avait d'ailleurs employé depuis octobre 1785 jusqu'à l'époque de son émigration.

Sa fortune tenait en peu de chose (une petite maison, un journal trois huitième et huit verges de terre et un huitième de prairie), mais avait été séquestrée et affermée au profit de sa femme, née Wolff, pour un canon annuel de deux boisseaux de froment, d'un demi quintal de foin et de dix livres en assignats. *« Depuis son retour, raconte-t-il, il aide à faire valoir ces biens et à nourrir par le produit de son travail à la mine de la veuve Le Bel sa femme et ses trois malheureux enfants, tous en bas âge et dont un est paralysé. »*

Cependant, le district de Wissembourg lui fit bientôt savoir que son certificat de bonne conduite n'était pas suffisant et que tous ceux qui étaient rentrés après les délais devaient remplir d'autres formalités. En particulier, ils devaient prouver par un titre public antérieur au 15 juillet 1789 qu'ils sont effectivement compris dans les cas d'exception prévus par la loi du 22 nivôse. Autrement dit, Jacques Hauswirth devait prouver qu'il était *« né dans la classe laborieuse du peuple, cultivateur et mineur »*. Ce qui a priori ne devait pas être hors de portée.

A plusieurs reprises, il se rendit aux bureaux de Wissembourg, mais en toute inutilité. Ce n'est que le 11 ventôse an IV (1^{er} mars 1796) qu'il obtint du secrétariat de l'administration du canton de Soultz le certificat demandé. Et c'est Jean André Geynet lui-même qui l'adressa au district de Wissembourg, avec tous les détails que nous venons de mentionner. Le 15 thermidor an VI (2 août 1798), l'administration du département Bas-Rhin consentit donc enfin à lever le séquestre mis sur ses biens (6).

La Grande Fuite avait également dispersé plus de la moitié des effectifs de la saline de Soultz et de son atelier de graisse minérale. *« De vingt quatre ouvriers, dont un surveillant des mineurs, raconte Rosentritt en fructidor an II (août-septembre 1794), quinze eurent la lâcheté d'émigrer et de ceux qui me restèrent et des autres qui s'offraient depuis, à peine pouvais-je rassembler jusqu'à ce moment six à huit pour continuer le travail, qui était même souvent interrompu pendant cinq semaines consécutives. Ainsi, au lieu de fabriquer cent quintaux de graisse par mois, toute la fabrication de huit mois, depuis lesquels l'ennemi est chassé, ne consiste que dans 220 quintaux »* (7).

Premières commandes de l'armée

Les armées de la République, qui étaient reparties à la conquête de la rive gauche du Rhin, passèrent leurs premières commandes de graisses aux mines de Pechelbronn au milieu de l'année 1794, afin de mieux faire rouler leur artillerie et leurs charrois. Mais comment satisfaire ces demandes, forcément pressantes, avec des effectifs atrophiés ?

Pour Jean André Geynet, la première priorité a ainsi été d'empêcher que les jeunes ouvriers qui lui restaient lui soient enlevés par les enrôlements militaires. Le 22 brumaire an III (13 novembre 1794), il obtenait ainsi du département du Bas-Rhin un arrêté reconnaissant que huit jeunes gens de la 1^{ère} réquisition lui étaient *« indispensables »*. Il s'agissait de natifs des villages environnants, qu'il avait recrutés entre mai et septembre 1794 pour la plupart et dont il dressera la liste nominative le 2 pluviôse suivant (21 janvier 1795) pour l'Agence des mines à Paris.

Etat nominatif des ouvriers de la 1^e réquisition employés aux mines d'asphalte de Lampertsloch et reconnus indispensables par l'arrêté du département du 22 brumaire an III (13 novembre 1794)

Epoque de leur existence à cette usine	Municipalité d'où ils sont	Noms des ouvriers	Genre de leur travail
1 ^{er} janvier 1792	Biblisheim	Joseph Hutter	maréchal-ferrant
juillet 1793	Kutzenhausen	Geoffroy Fettig	mineur
floréal an II (avril-mai 1794)	Kutzenhausen	Nicolas Weber	mineur
prairial an II (mai-juin 1794)	Lobsann	Thiébaud Greiss	mineur
thermidor an II (jt-août 1794)	Merkwiller	Georges Marx	mineur
fructidor an II (août-sept. 1794)	Oberseebach	Michel Senn	domestique
fructidor an II (août-sept. 1794)	Lembach	Louis Schweighard	charron
fructidor an II (août-sept. 1794)	Mitschdorf	Valentin Stephan	domestique

Mais le problème n'était réglé qu'à moitié, car les municipalités des alentours ne cessaient de lui enlever ces ouvriers pour exécuter les corvées et réquisitions auxquelles elles étaient elles-mêmes soumises. Jean André Geynet trouvait qu'elles étaient *«guidées par une haine acharnée et d'autres motifs de jalousie, alors que le bien de cette importante usine (du Pechelbronn) exige impérieusement leur conservation»*. Il pria par conséquent l'Agence des mines de faire approuver *«leur existence sur cette usine»* (1).

La pénurie de main d'œuvre à Soultz

De son côté, Rosentritt avait obtenu que le district de Wissembourg lui affecte dès le 22 nivôse an II (11 janvier 1794) seize ouvriers de Soultz et des environs en réquisition permanente. Mais cette disposition resta lettre morte, vu les circonstances du moment (anarchie, dépopulation, pénurie générale...).

Soultz reçut ensuite les premières commandes militaires au début du printemps. Le 25 germinal an II (14 avril 1794), le Cit. Schaeffer, chargé des achats du magasin général des équipages militaires, réquisitionna même toute la production de graisse de la saline. Le 14 messidor suivant (2 juillet 1794), le Cit. Ravel, général d'artillerie, demanda à Rosentritt de fournir toute la graisse dont le parc d'artillerie de l'Armée du Rhin pouvait avoir besoin. Mais démuné de bras, il lui fut absolument impossible de s'exécuter. Rosentritt se rendit alors à Strasbourg pour demander une aide du directoire du département. Deux de ses membres, les Cit. Mougeat et Rivet, vinrent alors inspecter les usines de Soultz. Ils estimèrent qu'il leur fallait au moins trente ouvriers, mine de charbon de Lobsann comprise, et dix ouvriers de plus pour réaliser les agrandissements prévus par l'ancien collaborateur du baron de Bode. Mais il ne fallait évidemment pas oublier de prendre des dispositions pour le logement de ces ouvriers supplémentaires et leur approvisionnement en grains (Mémoire de Rosentritt, à Strasbourg le 24 fructidor an II (10 septembre 1794) (8).

Avec ce renfort, Rosentritt se faisait fort de pouvoir livrer 30 quintaux de graisse par décade. Ajoutés aux quintaux que Pechelbronn livrerait de son côté, tous les besoins des armées seraient alors couverts. Convaincu, le Cit. Bausset, directeur général des transports et convois militaires des armées du Rhin, demanda donc le 21 fructidor an II (7 septembre 1794)

aux administrateurs du département du Bas-Rhin de procurer à Rosentritt le complément de main d'oeuvre qu'il réclamait (3).

33 volontaires du dépôt général de Strasbourg finirent par lui être affectés. Mais il fut dans l'impossibilité de les loger décemment, puisque la grande demeure que s'étaient fait construire le baron et la baronne de Bode dans l'enclos de la saline était occupée depuis la retraite des Austro-Prussiens par une ambulance militaire. Comme solution, Rosentritt proposera, en novembre 1794, au Cit. Sala, commissaire des guerres à Wissembourg, puis aux administrateurs du département du Bas-Rhin d'installer cette ambulance à Surbourg, dans la maison de l'ancien receveur du chapitre ainsi que dans la demeure de l'ancien curé, voire même dans une grande maison d'émigré, « *toute proche de la première* ». A défaut, on pouvait également l'installer dans l'ancienne abbaye de Biblisheim (3).

Mais à en croire le Cit. Sala, aucun de ces déménagements ne pouvait être envisagé. D'abord parce qu'on manquait de voitures. Ensuite parce que l'ambulance militaire devait rester dans le voisinage d'une gendarmerie (pour l'escorte des convois). Or, il n'y en avait ni à Surbourg, ni à Biblisheim (3).

Finalement, le commissaire Sala fera transférer l'hôpital militaire ambulancier, en fructidor an III (août-septembre 1795), non sans « *beaucoup de peine* » d'ailleurs, dans « *une grange en charpente* » de Kutzenhausen, « *dans laquelle on a fait deux étages sans fenêtres ni cheminées, ni escaliers propres à des malades* ». Mais à l'écart de la grand-route de Strasbourg à Landau, cette implantation rompait la chaîne des hôpitaux qui avaient été installés à Stephansfeld, Haguenau, Wissembourg et Bergzabern. Le 8 thermidor an III (26 juillet 1795), le représentant du peuple Richou, qui avait été envoyé en mission dans les départements du Haut-Rhin, Bas-Rhin et Mont-Terrible, ordonna donc son ré-emménagement immédiat dans le château Bode à Soultz jusqu'au retour de la paix (9).

La pénurie des subsistances

Mais à l'entrée de l'hiver, surgit une nouvelle difficulté : le manque cruel de subsistances. En décembre 1794, Jean André Geynet écrit donc à l'Agence des mines pour le lui signaler. « *Depuis le 1^{er} brumaire (22 octobre 1794), expose-t-il, les ouvriers attachés à cette usine manquent totalement de subsistances en grains. J'ai fait toutes les démarches possibles auprès de l'administration de ce district. Mes démarches furent sans le moindre succès* ». La situation s'était encore aggravée depuis l'arrêté pris le 25 vendémiaire an III (16 octobre 1794) par le Comité de Salut public et qui oblige « *les citoyens employés aux forges et autres usines* » de s'approvisionner aux marchés publics. Les ouvriers du Pechelbronn devaient donc désormais se procurer leurs subsistances au marché de public de Wissembourg, « *tous les autres étant supprimés* ».

Cette disposition a obligé Jean André Geynet à prendre quinze quintaux de grains sur la réserve qu'il s'était constituée pour les besoins de son propre ménage, « *composé (alors) de quinze personnes* » (en comptant sans doute les domestiques) et qui provenait des propriétés agricoles attachées à l'usine. Sans ce geste, ses trente ouvriers auraient quitté le Pechelbronn, « *car, dit-il, il leur est impossible d'aller au marché de Wissembourg, distant de quatre grandes lieues et de se livrer (en même temps) jour et nuit* » aux travaux de l'usine. Celle-ci aurait chômé, alors qu'elle est tenue de livrer à l'armée du Rhin trente quintaux de graisses par décade (1).

A force d'insister, la veuve d'Antoine Le Bel et Jean André Geynet finirent heureusement par obtenir du représentant du peuple Rougemont l'affectation au Pechelbronn de 24 volontaires réformés et de deux sergents, qui avaient été « *mis en dépôt général à Strasbourg comme batteurs attachés à l'armée du Rhin* », autrement dit comme tambours. Leur tâche consistera tout simplement à « *maintenir le bon ordre et (à) chercher les vivres à Weissembourg* ». A cet effet, les simples volontaires étaient payés 2 livres 10 sous par jour ; et leurs sergents, 3 livres. Mais comme ils étaient « *assujettis à toutes sortes de maladies et parfaitement inconnus dans les travaux* » de mine, Jean André Geynet ne les trouva pas « *d'un grand secours* » (1).

Le représentant du peuple **Ignace Rougemont** avait commencé sa carrière comme négociant à Porrentruy, où il était né le 25 avril 1764. Il s'était ensuite fait élire à la Convention nationale à Paris, puisque l'évêché de Bâle avait été réuni à la France et changé en département du Mont-Terrible. Là, il est nommé le 19 nivôse an II (8 janvier 1794), avec quatre autres conventionnels, au Comité de surveillance des subsistances militaires, habillements et charrois de l'armée. Le 17 pluviôse an II (5 février 1794), il est ensuite envoyé en mission près l'armée du Rhin afin d'« *embrigader les différents corps d'infanterie* » qui la composaient.

La veille de son départ, la Convention lui remit un subside de 6 000 livres. Par la suite, le payeur général de l'armée du Rhin lui versa encore 17 000 livres en trois paiements. Il était accompagné d'un officier supérieur, d'un chef de bataillon d'artillerie, de deux commissaires des guerres et de trois secrétaires. Il séjourna d'abord à Landau, dans une maison assez grande pour héberger quatre autres représentants du peuple en mission de passage, avec leurs secrétaires et domestiques : Hentz pendant un mois ; Duroi et Goujon pendant deux décades ; et Jean Baptiste Lacoste pendant quelques jours. Il reprima divers abus qui s'étaient glissés dans la comptabilité et procéda à l'armement de divers bataillons.

Le 2 germinal an II (22 mars 1794), il est à Schifferstadt, localité de la rive gauche du Rhin située entre Spire et Ludwigshafen, d'où il annonce à la Convention qu'il a passé en revue tous les corps composant l'avant-garde de l'armée du Rhin commandée par le général Desaix. Il dit avoir vu l'esprit républicain monté « *au plus haut période* ». Le général, le soldat et l'officier, tous « *brûlent d'envie d'attaquer l'ennemi et d'anéantir les vils satellites des despotes coalisés contre notre sainte liberté* ».

Le 5 prairial an II (24 mai 1794), il est à Kirrweiler, près de Kusel (Palatinat), et écrit au Comité de Salut public pour l'informer qu'il avait assisté la veille à une bataille opposant 15 000 Républicains à 40 000 Austro-Prussiens. « *Je n'ai que des succès à vous apprendre*, annonce-t-il. *Nos braves républicains, depuis le général jusqu'aux volontaires, se sont comportés en héros* ». Les Autrichiens ont perdu mille tués et blessés et cent prisonniers. Quant aux Prussiens, ils ont été repoussés « *vigoureusement* », mais « *sans beaucoup de pertes* ».

Le 5 messidor an II (23 juin 1794), il écrit de Landau à la Convention nationale pour l'informer des dons que lui ont remis de « *braves républicains* » : un assignat de 25 livres du maréchal des logis de gendarmerie Jacques La Manche ; deux écus de 6 livres d'un volontaire du 105^e régiment ; et deux croix du ci-devant ordre de St-Louis du chef de bataillon Lariboisière, qui avait ramené en France les otages restés à Mayence.

Le 22 fructidor an II (8 septembre 1794), il expédie de Strasbourg un autre don de 215 livres ainsi qu'un écu de 6 livres, que lui ont remis les officiers du ci-devant 8^e bataillon de la Drôme, à présent intégré à la 15^e demi-brigade d'infanterie légère, pour le « *soulagement les parents des braves défenseurs de la République* ». Pour finir, il annonce que sa mission est enfin terminée et qu'il retournerait le lendemain à Paris. Sa mission dans l'Est avait duré sept mois et demi pour une dépense totale de 18 583 livres.

Une seconde mission lui est confiée le 19 vendémiaire an III (10 octobre 1794) : surveiller la manufacture de Meudon. En cette qualité, il se rend en brumaire (octobre-novembre 1794) dans la Marne, la Haute-Marne et la Meuse pour inspecter la fabrication « *des projectiles de guerre* » dans les forges de ces départements. Ce qui lui valut une dépense de 4 445 livres sur le budget de 4 500 livres que lui avait alloué la Commission des armes et poudres du district de St-Dizier. Rougemont n'avait donc pas été un représentant du peuple dépensier.

Le 3 frimaire an IV (23 novembre 1795), il est encore nommé commissaire près l'administration centrale du département du Mont-Terrible, mais il refusa cette dernière mission. Il meurt à Paris le 5 février 1817 (10) (11) (12).

Pénurie de subsistances à Soultz aussi

A Soultz, mêmes difficultés. Le 28 frimaire an III (18 décembre 1794), Rosentritt signale aux administrateurs du département du Bas-Rhin que l'administration du district de Wissembourg n'avait toujours pas formé de grenier d'abondance pour les usines de Soultz et celles des environs (sous entendu : Pechelbronn). Par un arrêté du 2 sans-culottide de l'année précédente, elle avait toutefois ordonné à la commune de Soultz de fournir en vendémiaire (septembre-octobre 1794) 30 quintaux de froment pour la nourriture des ouvriers de la saline. Mais en deux mois, seuls 12 quintaux avaient été livrés. En brumaire (octobre-novembre 1794), ces réquisitions avaient ensuite été supprimées. Puis le district avait désigné six communes du canton de Soultz pour livrer le 15 de ce même mois de brumaire (5 novembre 1794) 140 quintaux d'épeautre ou 70 quintaux de froment sur le marché de Soultz pour la subsistance des ouvriers de la saline et du Pechelbronn. Mais à la date du 28 frimaire an III (18 décembre 1794), seule la commune de Hermerswiller avait fourni son contingent de 12 quintaux de froment. « *Cette pénurie, poursuit Rosentritt, a forcé le peu d'ouvriers qui me restait encore des environs de Soultz à quitter le travail* ».

Rosentritt aurait donc été dans l'impossibilité de nourrir les 33 volontaires que les administrateurs du département du Bas-Rhin lui avaient affecté, si le Cit. Sala, commissaire des guerres, ne leur avait fait donner « *l'étape en pain et en viande* ». Mais ce secours ne pouvait être qu'exceptionnel, puisque le commissaire Sala fit bientôt savoir à Rosentritt qu'il lui serait impossible « *jusqu'à nouvel ordre* » de fournir cette étape aux volontaires affectés à Soultz comme au Pechelbronn. Ce qui détermina Rosentritt à aller trouver, conjointement avec Jean André Geynet, les représentants du peuple à l'armée du Rhin pour qu'ils ordonnent la continuation de l'étape à leurs volontaires respectifs et qu'ils les autorisent, lui Rosentritt et Geynet, à tirer les grains nécessaires à leurs autres ouvriers « *soit des magasins de la Nation, soit des contingents* ».

Il était logique que les subsistances militaires prennent en charge les deux usines, puisqu'elles fournissaient les cambouis réclamés par les charrois et l'artillerie de l'armée du Rhin. Après accord avec la commission des transports et convois militaires, l'usine d'asphalte de Soultz devait ainsi livrer 24 quintaux de graisse par décade, et celle du Pechelbronn : 30. Mais suite à une réquisition du général d'artillerie Dorfner, contresignée par le représentant du peuple Ferrand, Soultz dut en outre fournir 30 quintaux d'asphalte à l'artillerie, qui faisait alors le siège devant Mannheim.

Aussi, Rosentritt demanda-t-il qu' « *un jeune homme digne de confiance* » soit également pris par réquisition dans les bureaux du district de Wissembourg pour l'aider à tenir à Soultz ses livres de comptes et ses correspondances (3).

Les effectifs au 20 nivôse an III

Au 20 nivôse an III (9 décembre 1794), la mine du Pechelbronn occupe une cinquantaine d'ouvriers et employés. Grâce à un état dressé à la mine le 25 nivôse (14 décembre 1794) par Jean André Geynet, nous en avons la liste nominative, avec leur âge (de 10 à 58 ans) et le montant de

leurs appointements. On y retrouve, marqués de l'astérisque (*), sept des huit ouvriers de la première réquisition que le département du Bas-Rhin avait reconnus indispensables le 22 brumaire (12 novembre) précédent.

Directeur :

- Jean André Geynet, 29 ans, sur la mine à 2 400 livres, nourri et logé.

Garde-magasin :

- Etienne François Saget, 58 ans, sur la mine, à 900 livres, nourri et logé ;

Maîtres mineurs :

- Jacques Hausswirth le vieux, 50 ans, domicilié à Oberkutzenhausen, salaire de 50 livres par décade. C'est l'émigré de la Grande Fuite évoqué plus haut, mais qui n'était rentré qu'en thermidor an III (mi-août 1795). Comment peut-il alors se retrouver dans cet *Etat des ouvriers et employés à la mine au 20 nivôse an III*? Mystère ;
- Georges Forst, 29 ans, d'Oberkutzenhausen, au même prix ;

Mineurs :

- Michel Kuhn, 30 ans, de Lobsann, à 5 livres par jour ;
- Michel Jund, 40 ans, dudit lieu, à 5 livres par jour ;
- Georges Fischer, 30 ans, de Lampertsloch, idem ;
- Jacques Zwilling, 40 ans, d'Oberkutzenhausen, idem ;
- Jacques Moser, 33 ans, de Lobsann, idem ;
- Joseph Schwartzmann, 28 ans, de Lobsann, idem ;
- Nicolas Weber (*), 21 ans, d'Oberkutzenhausen, idem ;
- Michel Frantz, 10 ans, d'Oberkutzenhausen, idem ;

Chargeurs :

- Georges Eyer, 30 ans de Lampertsloch, à 5 livres par jour ;
- Michel Bary, 45 ans, dudit lieu, idem ;
- Geoffroy Fettig (*), 18 ans, d'Oberkutzenhausen, idem ;
- Thiébaud Kreiss (*), 19 ans, de Lobsann, idem ;
- Jacques Honig, 16 ans, de Lobsann, idem ;
- Michel Rubrecht, 16 ans, de Lobsann, idem ;
- Joseph Loewenstein, 16 ans, d'Oberkutzenhausen, idem ;
- Laurent Albert, 18 ans, de Lobsann, idem.

Aux puisards :

- Georges Zwilling, 44 ans, d'Oberkutzenhausen, à 5 livres par jour ;
- Jacques Fünfrock, 16 ans, de Merkwiller, idem ;
- Henri Marx, 24 ans, dudit lieu, idem ;
- François Mosser, 32 ans, de Lobsann, idem ;
- Michel Schwartzmann, 40 ans de Lobsann, idem ;
- Michel Kreiss, 33 ans, de Lobsann, idem ;
- Georges Barry, 50 ans, de Lampertsloch, idem ;
- Christian Lang, 23 ans, de Lobsann, idem.

Valets des pompes :

- André Seitz, 15 ans, de Lobsann, à 3 livres par jour ;
- Jean Forst, 14 ans, d'Oberkutzenhausen, idem ;

Brouetteurs :

- Georges Kronmüller, 18 ans, de Lampertsloch, à 5 livres par jour ;
- Henry Kronmüller, 50 ans, dudit lieu, idem.

Raffineurs :

- Simon Dräb, 50 ans, de Hoelschloch, à 5 livres par jour ;
- Georges Candel, 45 ans, de Lobsann, idem.

Ecumeurs :

- Christophe Lingenfeld, 55 ans, de Goersdorf, à 5 livres pas jour ;
- Michel Rubrecht, 44 ans, de Lobsann, idem ;
- Jean Brün, 56 ans, de Lobsann, idem ;
- Jean Oberlé, 57 ans, de Lobsann, idem ;
- Jean Gassmann, 51 ans, de Lobsann, idem.

Gens de métier :

- Joseph Hütter (*), 24 ans, maréchal-ferrant sur la mine, à 300 livres de gages par an, nourri et logé ;
- Louis Schweighard (*), 21 ans, charron, sur le même pied ;
- Pierre Trog, 50 ans, tonnelier, de Merkwiller, à la pièce.

Valets de voitures :

- Michel Senn (*), 23 ans, sur la mine, à 300 livres par an, nourri et logé ;
- Jean Baptiste Saget, 15 ans, idem ;
- Valentin Steffan (*), 20 ans, idem ;
- François Weber, 17 ans, idem.

Bûcherons :

- Georges Ens, père, 50 ans, de Lobsann, à 3 livres la corde de bois ;
- Georges Ens, fils, 26 ans, de Lobsann, idem (1).

L'envoi des échantillons (janvier 1795)

Le 2 frimaire an III (22 novembre 1794), l'Agence des mines demande à Jean André Geynet de lui envoyer des échantillons de ses productions. Il répond du Pechelbronn le 27 nivôse an III (16 décembre 1794) pour l'avertir qu'il a mis à la messagerie nationale de Haguenau « *une caisse carrée* » contenant dix boîtes d'échantillons numérotées de 1 à 10. Ce sont dans l'ordre : de la graisse claire, de la graisse épaisse, de la graisse vierge, de l'huile de pétrole noire, des pastilles de naphte, de la mine grasse de première qualité, de la mine de deuxième qualité, de la mine de l'huile de pétrole, du sable d'asphalte pour l'écriture « *provenant de la mine de pétrole dont on a tiré l'huile* », et deux sortes de terre glaise de la superficie et du sol du filon d'exploitation.

Parallèlement, par la poste, il envoyait des prospectus et avis au public, détaillant les propriétés et « *la grande utilité* » de ces productions. Ce qui le dispensait de commentaires supplémentaires. Il en profita pour inviter l'Agence des mines et la Convention nationale à essayer son sable d'asphalte. S'il convenait à un usage dans leurs bureaux, il se ferait « *une grande fête* » de leur en faire parvenir tant qu'il leur plaira. Ce sable, précise-t-il, est une invention d'un natif de Paris, le garde-magasin Saget, alors âgé de 58 ans et que la mine employait sans la moindre interruption depuis l'âge de 18 ans. « *Par ses talents, son activité et zèle infatigables, il a infiniment contribué à maintenir l'exploitation. C'est au péril de sa vie même qu'il a préservé ce bijou de la République de la dévastation totale pendant l'invasion de l'ennemi, de manière qu'il a tous les droits à la reconnaissance de la veuve Le Bel et mérite par là à être au rang des hommes utiles* » (1).

Le 7 pluviôse an III (26 janvier 1795), Jean André Geynet ajoute qu'il enverra à l'Agence un plan général de l'établissement du Pechelbronn, dès que le Cit. Cléreaux, adjoint du génie employé à Wissembourg, l'aura « *parfaitement achevé* » (1).

La coupe du Langenberg

Le 7 pluviôse an III (26 janvier 1795), Jean André Geynet écrit une nouvelle fois à l'Agence des mines pour lui faire part de la reconnaissance de la veuve Le Bel « *au sujet des bonnes mesures prises (par l'agence) relativement à la subsistance des ouvriers employés à l'usine* ». Toutefois, il subsistait un sujet de déception : « *Vous ne serez pas peu étonné d'apprendre, poursuit Jean André Geynet, que depuis la Révolution cette usine n'a jamais été vue et visitée ni par les représentants du peuple en mission dans ce département, ni par les corps administratifs. Jugez de l'étonnement de la veuve Le Bel* » (1). La critique fera mouche, car Pechelbronn eut bientôt la visite du représentant du peuple Loysel.

Le 15 pluviôse an III (3 février 1795), nouvelle lettre de Jean André Geynet à l'Agence des mines. C'est pour lui envoyer le plan de la mine du Pechelbronn, qu'elle avait demandé le 2 frimaire précédent et que le Cit. Cléreau, adjoint du génie de Wissembourg, venait enfin d'achever. Ce plan, hélas, ne se trouve pas joint dans le carton des Archives nationales, qui conserve cette correspondance.

Jean André Geynet eut ensuite à assurer l'affouage de son usine. Le 22 pluviôse an III (10 février 1795), il fait ainsi l'acquisition de dix lots de bois dans le canton Langenberg (?) de la forêt séquestrée du ci-devant comte de Hanau. Malgré la pénurie de main d'œuvre, il parvient à en obtenir la coupe et le façonnage. Ce qui lui procura quelque 800 cordes de bois et 6 000 fagots.

Différentes circonstances, dit-il, l'ont toutefois empêché de vider entièrement cette coupe : « *la pénurie des transports presque toujours employés pour le service de l'armée et des troupes cantonnées dans les environs de l'usine* », « *l'épizootie des bêtes à cornes* » et « *les pluies continuelles de l'année passée, qui ont rendu les chemins impraticables* ». Si bien que deux ans plus tard près de 300 cordes et 3 000 fagots restaient encore à évacuer. Pour éviter la confiscation, qui le guettait au 1^{er} floréal an V (20 avril 1797), Jean André Geynet demanda aux administrateurs du département de lui accorder un délai supplémentaire jusqu'au 1^{er} floréal an VI (20 avril 1798). Mais ceux-ci ne le lui accordèrent que jusqu'au 1^{er} fructidor an V (18 août 1797), « *considérant que rien n'est plus nuisible au repeuplement des forêts qu'un trop long séjour des bois dans les coupes en exploitation* » (13).

Cette obligation d'acheter son bois comme un simple particulier était cependant de nature à faire regretter l'Ancien Régime. Car avant la Révolution, Antoine Le Bel avait obtenu de la Régence de Bouxwiller qu'elle lui réserve automatiquement chaque année « *500 cordes de bois à brûler et 300 arbres de chêne pour l'étañonnage des galeries souterraines* ». A plusieurs reprises, Jean André Geynet et son beau-frère Marie Joseph Achille Le Bel réclameront donc le rétablissement de ce « privilège » sur les forêts séquestrées et nationales.

Marie Joseph Achille le redemandera le 3 pluviôse an VI (22 janvier 1798), en déplorant que les coupes soient « *accaparées par des sociétés qui les revendent à un prix inaccessible aux manufacturiers* » (1). Mais les autorités se garderont bien de leur donner satisfaction sur ce point.

La nomination au district de Wissembourg

Entre temps, était survenu un autre contretemps. Le représentant du peuple Bailly, envoyé en mission dans le département du Bas-Rhin pour en épurer les autorités constituées, avait en effet nommé Jean André Geynet premier membre du Conseil général de l'administration du district de Wissembourg. Pour l'intéressé, il ne pouvait en être question. Il redoute que cette charge ne porte un coup fatal au Pechelbronn, car le vénérable Saget est désormais trop âgé pour diriger les travaux pendant ses absences, « *surtout dans les circonstances actuelles* ». Jean André Geynet se rendit donc le 16 pluviôse an III (4 février 1795) à Strasbourg pour prier le représentant du peuple Bailly de nommer un autre citoyen à cette fonction (1).

Le 4 ventôse an III (22 février 1795), il rend compte au directeur de l'Agence des mines du résultat de ses démarches strasbourgeoises. Elles ont hélas été infructueuses. « *Les occupations multipliées* (du représentant du peuple Bailly), écrit-il, *s'opposèrent de pouvoir conférer avec lui au sujet de mon remplacement comme administrateur du district de Wissembourg* ». Il pria donc son correspondant parisien de régler lui-même cette difficulté. « *Vous sentirez mieux que moi, ajoute-t-il, l'impérieuse nécessité de laisser le manufacturier à son atelier, surtout dans les circonstances actuelles* » (1)

Le conventionnel **Edme Louis Barthélémy Bailly** était né le 7 octobre 1760 à St-Phal (Aube). Prêtre, professeur de rhétorique aux collèges de Juilly, puis de Tours, il a été élu député par le département de Seine-et-Marne et siégeait sur les bancs de la Plaine. Il n'a pas voté la mort du roi, mais la détention, le bannissement, puis le sursis. Le 27 brumaire an III (17 novembre 1794), après la chute de Robespierre, il est envoyé en mission dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, des Vosges, du Mont-Terrible et du Jura. Il y cassa les autorités républicaines en place et favorisa en Alsace le retour des émigrés et des prêtres réfractaires.

Au Conseil des Cinq Cents, poursuivant sa campagne en faveur des émigrés, il demanda la rentrée de 30 000 d'entre eux, ce qui lui valut d'être porté le 18 fructidor an V sur la liste de déportés. Bonaparte le nomma préfet du Lot le 2 mars 1800. On lui reproche alors de s'entourer des ennemis de la République et de mal choisir les maires et les adjoints. Il n'en resta pas moins à la préfecture et fut fait baron d'Empire le 30 septembre 1811. Malgré ses sentiments royalistes, il est révoqué en 1814 et revint habiter la Seine-et-Marne. Il meurt à Paris le 26 juillet 1819 des suites d'une chute de voiture, qui avait nécessité l'amputation des deux bras (12).

Menace sur les 36 volontaires

Puis le 20 ventôse an III (10 mars 1795), Jean André Geynet dresse pour l'Agence des mines la liste nominative des volontaires réformés de l'Armée du Rhin (désormais au nombre de 36), qui avaient été affectés à son usine en application d'un arrêté du représentant du peuple Rougemont. Ceux-ci provenaient de six départements de l'Ouest :

1. Pierre Roy, sergent, **département des Deux-Sèvres**
2. Pierre Danoy, caporal marié, idem
3. Jean Anvin, soldat, idem
4. René Drébuchet, soldat, idem
5. Pierre Brothie, soldat, idem
6. Louis Ingrand, soldat, idem
7. Pierre Gavid, sergent, **département de la Vienne**

8. Louis Mayleyé, soldat, idem
9. Louis Ansanare, soldat, idem
10. Jean Touchard, soldat, idem
11. René Gabignon, soldat, idem
12. Pierre Castheuble, soldat, idem
13. René Cossel, soldat, idem
14. René Bons, soldat, idem
15. Antoine Favard, soldat, idem
16. Martin Sabourin, soldat, idem
17. Antoine Goier, soldat, idem
18. Henri Croisson, soldat, idem
19. Pierre Bernard, soldat, idem
20. François Ganau, soldat, idem
21. Jean Gamaît, soldat, idem
22. Pierre Caillau, soldat, idem
23. Pierre Gadar, soldat, idem
24. François Garraud, soldat, idem
25. Louis Bistric, soldat, idem
26. Jean Fromentin, soldat, idem
27. François Dupeuy, soldat, idem
28. François Arthan, soldat, idem
29. Pierre Dupmont, soldat, idem
30. Pierre Pelard, soldat, **département de la Vendée**
31. François Thiibaud, soldat, idem
32. Jacques Gaudre, soldat, idem
33. Jean Daniaud, soldat, **département de la Charente inférieure**
34. Pierre Double, soldat, idem
35. Jean Beses, soldat, **département de la Haute-Vienne**
36. Jean Auges, soldat, **département du Maine-et-Loire (14).**

S'il dresse cette liste, c'est parce qu'il craint qu'on lui retire ces 36 volontaires. On lui a dit en effet que « *d'après un arrêté de la Commission du mouvement des armées de terre* » ceux-ci seraient envoyés à l'Armée de Sambre-et-Meuse. Il n'a pas encore eu connaissance de cet ordre. Mais d'avance, il demande à l'Agence des mines de l'empêcher, car ces ouvriers volontaires sont maintenant formés aux travaux de mine. Ils ont évité au Pechelbronn « *la ruine et l'anéantissement* », car le jour de leur arrivée toutes les galeries étaient encore noyées sous les eaux. Il faudrait prendre un arrêté les maintenant explicitement à l'usine et prévoyant également, ainsi que le recommandait le commissaire des guerres de Wissembourg, de leur continuer la fourniture des vivres en nature, « *sans quoi l'existence de ces volontaires n'est aucunement assurée, puisque cette usine est seule au milieu des bois, les denrées d'une cherté et rareté sans exemple* » (1).

Pour toute réponse, l'Agence des mines lui adressa vers le milieu de floréal an III (début mai 1795) la copie d'un récent arrêté du Comité de salut public, autorisant l'affectation de militaires aux usines publiques, qui manquaient de main d'œuvre en raison des circonstances. Jean André vit tout de suite le parti qu'il pouvait en tirer, d'autant qu'il satisfaisait pleinement aux obligations fixées par les articles 2 et 3 de cet arrêté. Il comptait donc que la Commission des armes et poudres lui en ouvre tout le bénéfice.

Cependant, outre le manque de bras, Pechelbronn pâtissait également de la multiplicité des congés de toutes sortes. « *Il est également essentiel d'observer*, poursuit notre directeur dans sa lettre à l'Agence des mines du 18 floréal an III (6 mai 1795), *que la multitude des ci-devant fêtes, jointes aux fêtes républicaines arrêtent sensiblement les travaux. Les ouvriers, toujours adonnés aux premières, manquent souvent trois à quatre décades. Il est de la dernière urgence d'arrêter les progrès d'un mal absolument préjudiciable aux manufactures et surtout aux mines* » (1).

Inflation galopante et dépréciation des assignats

Autre difficulté : l'inflation galopante et la dépréciation des assignats. La loi du maximum général du 29 septembre 1793 avait tenté de les juguler en fixant pour les denrées les plus courantes des prix à ne pas dépasser. Mais cette première expérience d'économie dirigée n'eut pas d'autre effet que de tout dérégler. Ce qui démultiplia le mécontentement général. « *Du temps de l'existence de la loi du maximum*, explique Jean André Geynet, *l'ouvrier recevait par jour 40 sols et les grains au maximum. Mais depuis la révocation de la loi (fin 1794), il exige cinq livres par rapport à la cherté inouïe des grains et autres objets. Le sac de grains coûte aujourd'hui 120, 130 et 140 livres...* » (1).

Les salaires et le prix des graisses devaient être constamment augmentés et les ventes s'en ressentiaient, pendant que l'usine nationale de Soultz accentuait les distorsions en s'abandonnant à toutes les facilités. « *La cherté progressive et inouïe des denrées de première nécessité et autres matières premières*, poursuit Jean André Geynet, *me mettent aujourd'hui dans la dure nécessité d'augmenter à tout moment la main d'œuvre et les prix des graisses à proportion. C'est ce qui arrête sensiblement le débit et les traités à faire avec les armées et les marchands de l'intérieur. Dans ce funeste état des choses, il est aisé à vous convaincre de l'économie des bras, dont les pauvres particuliers exploitant des usines sont obligés d'exercer, ne pouvant dans les présentes circonstances imiter les usines nationales, qui, puisant dans la grande caisse de l'Etat, vont toujours en avant, coûte que coûte, et contribuent par leur générosité irréfléchie à tuer les usines particulières. Les usines nationales établies à Soultz, à une lieue de la nôtre, suivent ce système* » (1).

En pluviôse an II (janvier-février 1794), forts de leur nombre, les ouvriers de la mine et usine de graisse minérale de Soultz, s'étaient même arrêtés de travailler pour obtenir un triplement de leur salaire quotidien, à trois livres par jour au lieu de seize ou vingt sols (15).

Pluies continuelles et manque de bois

Entre-temps, le 8 germinal an III (28 mars 1795), Jean André Geynet avait écrit à l'Agence des mines pour lui signaler qu'il a dû interrompre la fabrication des graisses depuis huit jours à cause des « *pluies continuelles* », qui ont « *rendu les chemins impraticables* » et par conséquent empêché le voiturage du bois. Mais tout devait rentrer dans l'ordre « *au retour du beau temps* ». Il comptait alors « *reprendre la fabrication avec toute l'activité que commandent les circonstances et les besoins prochains des armées.* ».

« *La cherté des transports et les grandes difficultés de s'en procurer* » ne laissent cependant pas de le préoccuper, « *les voitures étant surchargées des services de l'armée et des travaux de l'agriculture* ». Il ne peut donc livrer les fortes quantités de graisses qui lui ont

été commandées à Lyon et ailleurs : « *Ne pouvant forcer les choses, j'attends toujours avec patience le retour de la paix, qui seule fera disparaître ces obstacles majeurs et donnera la vie au commerce français* » (1).

Finalement, les fabrications seront interrompues pendant tout ce mois de germinal, ainsi que l'écrit Jean André Geynet dans une nouvelle lettre à l'Agence des mines du 7 floréal an III (26 avril 1795). « *Nos coupes sont dans les montages, précise-t-il, et très éloignées de l'usine.* » L'interruption n'était plus due aux intempéries, mais au manque de voitures. « *Les services multipliés de l'armée et les travaux accumulés de la campagne m'ont ôté tout moyen de transport.* » Les travaux souterrains, heureusement, se poursuivaient avec régularité : « *Nous exploitons un filon fort riche en mine de la première qualité et nos approvisionnements sont à cet égard bien satisfaisants* ».

Jean André Geynet n'a évidemment pas manqué d'alerter l'administration du district de Wissembourg des motifs de ce chômage forcé. Sans attendre, celle-ci a alors ordonné de décharger « *provisoirement* » la commune de Lampertsloch de tout autre service, à condition qu'elle alimente l'usine du Pechelbronn en bois « *de décade en décade* », puisqu'elle était la commune la plus voisine des coupes affectées à l'usine.

Le 6 floréal an III (25 avril 1795), la fabrication a ainsi pu reprendre et Jean André Geynet avait bon espoir de rattraper ses retards. Mais les livraisons lointaines étaient toujours aussi problématiques. « *Les moyens de transport, poursuit notre directeur, diminuent de jour en jour et la pénurie de voitures arrête sensiblement nos expéditions pour le commerce de l'intérieur. Il est à désirer que les entraves à cet égard cessent une fois. Sous ce rapport et autres, j'ose faire des vœux pour une paix prochaine, générale et glorieuse, qui seule dissipera tous ces obstacles et mettra le commerce français au plus haut degré de splendeur* » (1).

Le manque de voitures s'est également fait ressentir aux usines de Soultz, pour leur approvisionnement en charbon de terre (provenant de la mine de Lobsann) ainsi qu'en bois de chauffage et d'étañonnage. A force de récriminations, Rosentritt avait obtenu du district de Wissembourg la mise en réquisition permanente des voitures des trois villages environnants de Hohwiller, Hermerswiller et Lobsann. En frimaire an III (novembre-décembre 1794), ces voitures durent toutefois être réquisitionnées « *pour d'autres services* », provoquant ainsi une nouvelle colère du directeur de la saline. Aussi, le 30 frimaire (20 décembre 1794), les administrateurs du département du Bas-Rhin invitèrent-ils leurs collègues du district de Wissembourg à donner « *autant qu'il sera possible* » la priorité aux usines de Soultz (3).

Le même type de mesures sera pris pour Pechelbronn. Le 23 ventôse an IV (13 mars 1796), le représentant du peuple Rivaud, commissaire du gouvernement près l'armée du Rhin et Moselle, demanda ainsi à la commune de Lampertsloch de réquisitionner des voitures pour la mine d'asphalte et de pétrole de Pechelbronn. Mais cela eut pour résultat de déclencher cinq jours plus tard, le 28 ventôse suivant, une vigoureuse protestation de Georges Hepp, le président de l'administration du canton de Soultz-sous-Forêts. Celui-ci fit en effet remarquer que la mine du Pechelbronn n'était pas une usine nationale, mais la propriété d'un particulier, « *lequel peut traiter de gré à gré avec les particuliers du canton pour pourvoir au transport des produits de son établissement.* »

« *Le besoin de l'armée, poursuit le président Hepp, n'est qu'une excuse du Cit. Geynet pour couvrir son intérêt et le désir de tourner les réquisitions de voitures à son avantage.* » Manifestement, pour les édiles du canton de Soultz, la coupe était pleine. « *Nos fourrages sont consumés par l'armée, écrit encore le président Hepp. Nos chevaux et bœufs sont ruinés* »

par les réquisitions continuelles pour les relais et pour les transports de toute espèce de matières. Plusieurs de nos champs restent incultes, faute de bêtes de trait » (1).

Contre le retrait des sept ouvriers réquisitionnés

En exécution de l'arrêté du Comité de Salut public du 18 germinal an III (7 avril 1795), Jean André Geynet avait obtenu l'affectation spéciale à la manufacture du Pechelbronn d'une dizaine de jeunes gens du cru de la première réquisition. Mais en floréal an III (avril-mai 1795), il redoute le retrait de sept d'entre eux. Ce qui serait d'autant plus dommageable, qu'ils avaient tous donné entière satisfaction. Pour tenter de l'empêcher, il dresse le 18 floréal an III (7 mai 1795), à la maison commune de Lampertsloch, leur liste nominative, en l'accompagnant de ses appréciations.

Cinq de ces ouvriers figuraient déjà sur la liste établie par notre directeur le 2 pluviôse précédent (21 janvier 1795) des huit ouvriers de la 1^{ère} réquisition, que le département du Bas-Rhin avait reconnus indispensables par son arrêté du 22 brumaire an III (13 novembre 1794) :

- **Nicolas Weber** de Kutzenhausen, employé comme mineur depuis six ans, âgé désormais de 22 ans ;
- **Geoffroy Fettig**, de Kutzenhausen, employé à la mine depuis six ans, à présent âgé de 21 ans. Tous deux ont toujours donné satisfaction ;
- **Joseph Hütter** de Biblisheim, 25 ans, employé depuis trois ans au Pechelbronn comme maréchal-ferrant de profession. Il est chargé, à la forge, de la confection et réparation de tous les outils de fer et du ferrage d'un parc de 13 chevaux. *« Il est toujours accablé d'ouvrage et se livre au travail avec un zèle satisfaisant »* ;
- **Louis Siegward (ou Schweighard)**, 23 ans, de Lembach, employé au Pechelbronn depuis un an comme charron de profession. Il est chargé de fournir la mine en baquets, sceaux, brouettes et en une infinité d'outils en bois, ainsi que de l'entretien du charroi de la mine. *« Il est également surchargé de travail et se livre avec succès et une grande adresse »* ;
- **Michel Senn**, 24 ans, d'Oberseebach, employé au Pechelbronn comme domestique depuis un an.

Par rapport à la liste du 2 pluviôse an III, les deux nouveaux sont :

- **Henri Marx**, 24 ans, employé au Pechelbronn comme mineur depuis un an. Il a lui aussi toujours donné satisfaction ;
- **Martin Weber**, 26 ans, employé depuis huit mois comme domestique. Avec Michel Senn, il est affecté au charroi de la manufacture et chargé de l'approvisionnement en mine, bois et différentes autres matières premières, comme aussi de conduire la graisse à Strasbourg et ailleurs, tant pour le service des armées que pour les commerçants de l'intérieur. Weber et Senn sont en outre chargés de l'entretien des 40 arpents de terres agricoles rattachés à la mine. Ils ont, eux aussi, toujours fait preuve d'un zèle et d'une activité distingués.

Si donc on privait la manufacture de ces sept excellent ouvriers, celle-ci chômerait immanquablement, d'autant qu'il serait impossible de les remplacer par d'autres jeunes gens non sujets à réquisition. Il fallait donc à tout prix les maintenir à leurs postes, vu que le produit est indispensable aux armées, à l'agriculture et au commerce de l'intérieur. Ce que confirment le même jour Eyermann, le maire de Lampertsloch, et les trois officiers municipaux du village (Cronmüller, Mutschler et un nom illisible). Arguments, dont le district

de Wissembourg reconnaîtra, le 26 floréal suivant (15 mai 1795), « *la sincérité à tous égards* » (1).

Cette menace d'un retrait d'ouvriers de la première réquisition guette également les usines de Soultz-sous-Forêts, si bien que Jean André Geynet et Georges Chrétien Rosentritt doivent alors adresser une pétition commune, hélas non datée, aux administrateurs du département du Bas-Rhin. La requête a été rédigée de la main du directeur du Pechelbronn, signe de l'ascendant que celui-ci avait pris sur son voisin de la saline. Ensemble, ils demandent que leurs ouvriers de la première réquisition restent attachés à leurs usines respectives et que les représentants du peuple en mission près l'armée prononcent leur mise en réquisition définitive, « *vu que sans ces bras, insistent-ils, il nous est impossible de satisfaire des engagements que nous venons de prendre avec les commissions militaires des charroi et artillerie des armées du Haut et Bas-Rhin* ».

Pour les deux usines, les ouvriers concernés sont alors au nombre de treize : huit pour Lamperstloch, cinq pour Soultz.

Pour Lampertsloch, seuls quatre sont communs à la liste précédente : le mineur **Geoffroy Fettig** de Kutzenhausen ; le mineur **Nicolas Weber** de Kutzenhausen ; le charron **Louis Schweigard** de Lembach ; et le domestique **Michel Senn** d'Oberseebach. Trois figuraient déjà sur la liste des ouvriers de la première réquisition reconnus indispensables par l'arrêté du département du Bas-Rhin du 22 brumaire an III (13 novembre 1794) : le mineur **Thiébaud Greiss** de Lobsann, le mineur **Georges Marx** de Merkwiller, et le domestique **Valentin Stephan** de Mitschdorf. Quant au dernier, **Joseph Loewenstein** de Kutzenhausen, il était déjà mentionné comme chargeur de 16 ans sur la liste des ouvriers du Pechelbronn du 20 nivôse an III (9 décembre 1794).

Les effectifs du Pechelbronn sont donc relativement stables, les variations n'étant le plus souvent dues, semblerait-il, qu'à des permutations père-fils ou entre frères (Henri/Georges Marx, Michel/Thiébaud Kreis, Nicolas/Martin Weber...).

Les réquisitionnés des usines de Soultz, dont Rosentritt craignait le retrait, étaient eux aussi des jeunes gens du cru : Michel Ruch de Lobsann, Jean Ruch de Kutzenhausen, « *un citoyen* » de Hunsbach et deux d'Ingolsheim (3).

Martin Bley remplace le charron Siegward, décédé

L'un de ces ouvriers du Pechelbronn, le charron Louis Siegward, 23 ans, en vint alors à décéder pour une raison non précisée. Pour le remplacer, Jean André Geynet demanda d'abord à prélever un autre charron à l'arsenal de Strasbourg. Puis il obtint du procureur syndic du district de Wissembourg que Martin Bley, un natif du village voisin de Birlenbach, soit provisoirement autorisé (en attendant l'approbation définitive de la Commission des armes et poudres) à rester au Pechelbronn, comme charron, puisque c'était son métier. Le hasard avait donc bien fait les choses : Martin Bley avait été compris dans la 1^{ère} réquisition. Il était devenu canonnier au 5^e régiment d'artillerie et avait été placé à l'usine du Pechelbronn pour cause de maladie.

Restait à transformer cette affectation provisoire en affectation définitive. La municipalité de Lampertsloch y donnait tout son appui en confirmant que l'établissement du Pechelbronn

avait toujours eu « *depuis son existence des charrons à gages annuels, nourris et logés sur la mine, parce que les travaux de charronnage y sont toujours considérables et exigent la présence continue d'un charron ; et que la longue privation d'un ouvrier aussi important p(ouvait) arrêter les travaux de cette mine, dont le produit est nécessaire aux armées, à l'agriculture et au commerce* ».

Le 17 messidor suivant (5 juillet 1795), le représentant du peuple en mission Richou renvoya la pétition à la Commission des armes et poudres. Mais lui-même n'autorisait Martin Bley à rester au Pechelbronn que pour une durée d'un mois, passé lequel délai il devait rejoindre son corps (1).

Le conventionnel **Louis Joseph Richou** était né à Bouillé-Loretz (Deux-Sèvres) le 13 janvier 1748. Avocat au Parlement, député de l'Eure, il vota dans le procès du roi Louis XVI pour l'appel au peuple, la détention, le bannissement et le sursis. Proche des Girondins, il est décrété d'arrestation le 3 octobre 1793 et emprisonné à la Force. Il ne rentra donc à la Convention qu'en décembre 1794. Le 24 germinal an III (13 avril 1795), il est envoyé en mission dans les départements du Mont-Terrible, du Haut et du Bas-Rhin, succédant au député réacteur Bailly.

Il prend alors la défense des paysans alsaciens que les Austro-Prussiens avaient forcés de passer le Rhin et qu'on continuait de considérer comme des émigrés. Mais il réussit à déjouer un mouvement préparé par de véritables émigrés et des prêtres qui étaient rentrés à Strasbourg pendant le séjour du conventionnel Bailly dans cette ville. Et fera reconduire à la frontière les uns et les autres. Il fit également enlever les croix des édifices publics, sans cependant encourager les Jacobins. Sa mission se termine le 18 thermidor (5 août 1795). Réélu dans le Bas-Rhin au Conseil des Anciens, il quitte cette assemblée en mai 1798. Il décède le 5 janvier 1839 à Thouars (Deux-Sèvres), dont il a été maire de 1800 à 1822 (12).

Le tonnelier Trog appelé en renfort

Six jours après, le 23 messidor an III (11 juillet 1795), le préposé aux achats de l'armée du Rhin commandait à Pechelbronn 600 quintaux de graisse d'asphalte supplémentaires, à livrer dans les deux mois. Comment tenir ce délai ? On aurait absolument besoin de renforts, en particulier d'un tonnelier pour confectionner les tonnelets dans lesquels était livrée la graisse d'asphalte. C'est alors que l'on souvint que, pour des raisons de santé, Pierre Trog, 34 ans, le fils du tonnelier Trog de Merkwiler, était lui aussi revenu au foyer paternel. Il avait travaillé pendant six ans au Pechelbronn et ne l'avait quitté deux ans plus tôt que pour se joindre à la défense de la Patrie. Son vieux père (qui figure d'ailleurs, âgé de 50 ans, sur la liste des ouvriers du 20 nivôse an III) était désormais trop âgé pour suffire tout seul aux travaux de tonnellerie qu'exigeraient ces 600 quintaux de graisse. C'était donc du fils Trog et de Martin Bley qu'il fallait obtenir la réquisition personnelle et l'affectation spéciale au Pechelbronn.

Mais ni Martin Bley, ni Pierre Trog n'étaient des ouvriers mineurs, comme l'exigeait l'arrêté du Comité de salut public. Bley, avant son enrôlement dans l'armée, n'avait même jamais travaillé au Pechelbronn. Bien qu'appuyé par l'administration du district de Wissembourg, Jean André Geynet dut donc réitérer sa demande trois fois. Dans le courant du mois du thermidor (juillet) d'abord, puis de nouveau le 2 fructidor (19 août), ainsi que le 17 fructidor an III (3 septembre 1795). « *Sans un tonnelier à poste fixe, écrit-il le 2 fructidor, il me serait impossible d'exécuter le moindre envoi de la graisse d'asphalte, soit pour les armées, soit pour le commerce de l'intérieur, parce que cette graisse est liquide et pénétrante comme de l'huile. Elle demande de bons tonneaux et des soins infinis.* »

Hélas, quand à la fin de fructidor (début septembre 1795) la Commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre lui fit parvenir la liste des six réquisitions individuelles

qui lui étaient accordées, Jean André Geynet put voir que le charron Martin Bley y était compris, mais pas le tonnelier Trog fils. Le 30 fructidor (16 septembre 1795), il écrit donc à l'Agence des mines pour la prier d'engager ladite Commission de lui faire parvenir la réquisition de cet ouvrier « *notable* », qui lui est « *d'une nécessité indispensable* ». Les Cit. Lefebvre et Lelièvre de l'Agence appuieront cette demande dans une lettre qu'ils adresseront à la Commission des travaux publics, attendu qu'« *elle contient des motifs dignes d'attention* » (1). Mais nous ignorons si elle a été suivie d'effet.

Sur **les Trog de Merkwiller**, nous pouvons ajouter les éléments suivants. Pierre Trog l'ainé, cultivateur à Merkwiller, décèdera le 8 mai 1811. Sa succession devait être partagée entre ses enfants, alors tous majeurs. Mais l'un d'entre eux, Georges, était absent, puisque engagé au service de Sa Majesté l'Empereur comme soldat au 2^e Régiment de la Garde Impériale. Il fallut donc qu'un conseil de famille de six personnes lui nommât un curateur. Ce qui eut lieu à la justice de paix du canton de Soultz, le 17 juin suivant. Ce conseil fut composé de Henry Trog, journalier à Drachenbronn, de Pierre Trog le jeune, tonnelier à Merkwiller (notre non réquisitionné du Pechelbronn), de Jean Trog, tisserand à Merkwiller, de Michel Trog, tonnelier à Preuschdorf, et de deux autres parents du côté maternel. A l'unanimité, ce conseil de famille choisit comme curateur Henry Trog, journalier à Drachenbronn, frère germain de l'absent (16).

Le 12 avril 1814, Jean Trog, tisserand à Merkwiller, en sa qualité d'héritier de Pierre Trog, le tonnelier de Merkwiller, est condamné par le juge de paix du canton de Soultz à rembourser 41 francs à Michel Weiss l'ainé, laboureur à Oberkutzenhausen, comme restant d'une plus forte somme que celui-ci lui avait prêtée vingt ans plus tôt, le 21 juin 1784. Ces 41 francs devaient être remboursés le 1^{er} août suivant avec les intérêts (17).

Concernant **Georges Forst** d'Oberkutzenhausen, qui figure comme maître mineur de 29 ans sur la liste de 20 nivôse an III (9 décembre 1794), nous pouvons ajouter qu'il décéda début septembre 1813, à l'âge de 48 ans. Il laissait un enfant mineur, François Forst, ainsi qu'une veuve, née Anné Marie Mosser, elle-même enceinte encore d'un autre enfant. Le 11 septembre 1811, celle-ci réunit le conseil de famille à la justice de paix du canton de Soultz afin de désigner un subrogé tuteur pour son fils François. Côté paternel, ce conseil était composé de Jacques Forst, 28 ans, garçon tisserand à Oberkutzenhausen, de Michel Ebener, 54 ans, laboureur à Lobsann, et de Henry Gros, 58 ans, laboureur à Oberkutzenhausen. Côté maternel, les représentants étaient Ignace Mosser, 26 ans, Martin Wernert, 48 ans, et Pierre Mosser, 36 ans, tous trois journaliers à Durrenbach. A l'unanimité, ils désignèrent Michel Ebener, qui prêta serment (18).

Un peu plus tard, Jean André Geynet adresse à l'Agence des mines une nouvelle réclamation au sujet des réquisitions en tous genres (nous serions tenté d'écrire : les corvées), qui ne cessaient de lui ravir des ouvriers. « *Il est impossible, écrit-il, de mettre cette usine en grande activité avec les bras actuels, qui sont à tout moment détournés par des ordres arbitraires des municipalités voisines, qui les emploient toujours de préférence à toutes sortes de travaux publics, tandis que d'après plusieurs arrêtés du Comité du salut public ils en devraient être exempts* » (1).

En vendémiaire an VI (septembre-octobre 1797), dernière demande de Jean André Geynet et de Marie Joseph Achille Le Bel. Ils voudraient que deux de leurs ouvriers (Bley et Trog ?) faisant partie de la première réquisition soient maintenus sur leur établissement et qu'il leur soit affecté trente hommes de l'Armée du Rhin. Refusé (1). La correspondance de Jean André Geynet avec l'Agence des mines de Paris s'interrompt à cette date. Trois événements successifs ont en effet changé son quotidien : le retour de son beau-frère Marie Joseph Achille Le Bel, le décès de sa belle-mère Anne Catherine de Saint-Roman et la nécessité de réclamer le renouvellement de la concession.

Deux tableaux résument cette période. Le premier a pu être établi à partir des résultats mensuels, communiqués par Jean André Geynet à l'Agence des mines pendant quinze mois

successifs. Le second, dressé de la même de notre directeur, récapitule l'activité du Pechelbronn depuis le décès d'Antoine Le Bel jusqu'à celui de sa veuve. Ils font ressortir des fabrications et des ventes assez hiératiques ainsi que l'inflation galopante des ans III, IV et V, sans jamais distinguer hélas les livraisons militaires des ventes « civiles ». ©

Jean-Claude Streicher (janvier 2007)

NOTES :

- (1) AN : F14 8142.
- (2) AN : F1b II Bas-Rhin 4.
- (3) ABR : 1L1513.
- (4) « *Observations sur les salines du département de la Meurthe, de celui du Bas-Rhin et du pays conquis de la Layen* », par Loysel, député à la Convention nationale par le département de l'Aisne envoyé en mission dans les départements frontières du Rhin et de la Moselle par la Convention nationale, et *Journal des mines* n° XIII de vendémiaire an IV (septembre-octobre 1795).
- (5) D'après www.google.fr.
- (6) AN : F7 5529, dossier Hausswirth Jacques.
- (7) Mémoire de Rosentritt daté du 23 fructidor an II (9 septembre 1794) à Strasbourg : « *Observations des mines nationales de Sultz, l'extension dont elles sont encore susceptibles et les nouvelles découvertes faites dans les environs de Sultz par le soussigné directeur des usines* » (AN : F14 8141 et ABR : Q2672).
- (8) AN : F14 8141.
- (9) AN : AFIII103B-461.
- (10) « *Compte rendu à la Convention nationale par Rougemont, représentant du peuple, de la dépense faite pendant les deux missions qu'il a remplies près l'armée du Rhin et dans les départements de la Haute-Marne et de la Meuse* », BNF : 8-LE39-200.
- (11) « *Archives Parlementaires* », tomes XXXIII, LXXXVII, XCI, XCII et XCVIII, CNRS, 1968-1976.
- (12) A. Kuscinski : « *Dictionnaire des conventionnels* », Paris, 1916.
- (13) ABR : 1L1256.
- (14) AN : F14 4246.
- (15) ABR : Q2672.
- (16) ABR : U1798.
- (17) ABR : U1801.
- (18) ABR : U1800.

Chiffres de production mensuelle (ans III et VI)

	En magasin au début du mois	Graisses fabriquées	Graisses vendues à l'armée, cultivateurs et négociants	Huile de pétrole
Frimaire an III		188 qtx 23 £	176 qtx 47£	
Nivôse an III	11 qtx 76 £	106 qtx 53 £	78 qtx 47 £	
Pluviôse an III	39 qtx 82 £ de graisse claire	107 qtx 24 £ de graisse claire	70 qtx 77 £ de graisse claire	2 qtx 60 £ fabriqués 60 £ vendues à l'arsenal de Strasbourg
Ventôse an III	2 qtx d'huile de pétrole 76 qtx 29 £ de graisse claire	139 qtx 39 £	44 qtx 88 £	
Germinal an III	170 qtx 80 £	0 par manque de bois		
Floréal an III		179 qtx 14 £	21 qtx 36 £	
Prairial an III	137 qtx 58 £	219 qtx 54 £	97 qtx 29 £	
Messidor an III	259 qtx 83 £	159 qtx	64 qtx 64 £	
Thermidor an III	353 qtx 83 £	195 qtx 55 £	203 qtx 49 £	
Fructidor an III	345 qtx 95 £			
				Nombre de journées travaillées
Vendémiaire an VI	270 qtx 72 £	gr. claire : 125 qtx 8 £ gr. épais. : 38 qtx 29 £	gr. claire : 77 qtx 90 £ gr. épais. : 11 qtx 39 £	169
Brumaire an VI		gr. claire : 88 qtx 26 £ gr. épais. : 51 qtx 6 £	gr. claire : 20 qtx 69 £ gr. épais. : 52 qtx 49 £	211
Frimaire an VI		gr. claire : 98 qtx 83 £ gr. épais. : 48 qtx 75 £	gr. claire : 30 qtx 36 £ gr. épais. : rien	156
Nivôse an VI		gr. claire : 50 qtx 88 £ gr. épais. : 23 qtx 29 £	gr. claire : 97 qtx 44 £ gr. épais. : 12 qtx 95 £	139

(1) (14)

Dépenses et recettes du 1^{er} nov. 1788 au 23 août 1797
établies par Jean André Geynet le 29 frimaire an V

Exercices	Galleries creusées	Graisses claires fabriquées	Graisses claires vendues	Graisses épaisses fabriquées	Graisses épaisses vendues	Recette générale	Dépense générale	Résultat
du 1.11.1788 au 16.3.1789 (4,5 mois)	234 pieds	253 qtx	232 qtx	25 qtx	21 qtx	7 066 £	6 788 £	+ 278 £
du 16.3.1789 au 1.6.1789 (3,5 mois)	114 pieds	248 qtx	277 qtx	24 qtx	7 qtx	6 821 £	5 417 £	+ 1 707 £
du 1.6.1789 au 1.6.1790 (12 mois)	489 pieds	1 443 qtx	1 109 qtx	134 qtx	98 qtx	37 769 £	38 341 £	- 1 706 £
du 1.6.1790 au 1.6.1791 (12 mois)	420 pieds	1 408 qtx	1 291 qtx	119 qtx	125 qtx	36 610 £	33 316 £	+ 3 294 £
du 1.6.1791 au 1.6.1792 (12 mois)	402 pieds	1 175 qtx	222 qtx ¹	160 qtx	212 qtx	30 425 £	33 325 £	- 2 900 £
du 1.6.1792 au 1.6.1793 (12 mois)	438 pieds	1 531 qtx	1 521 qtx	100 qtx	109 qtx	39 025 £	36 104 £	+ 2 924 £
du 1.6.1793 au 1 prair. II (12 mois)	363 pieds	1 059 qtx	1 065 qtx	129 qtx	126 qtx	44 837 £	40 675 £	+ 4 162 £
du 1 prair II au 1 prair III (12 mois)	622 pieds	1 258 qtx	1 104 qtx	18 qtx	16 qtx	153 115 £	117 450 £	+ 35 665£
du 1 prair III au 1 prair V (24 mois)	621 pieds	1 224 qtx	1 142 qtx	77 qtx	66 qtx	532 558 £	536 648 £	- 4 090 £
du 1 prair V au 1 niv. V (7 mois)	69 pieds	540 qtx	454 qtx	26 qtx	24 qtx	30 783 £	62 472 £	+ 31 689£
du 1 niv. V au 6 fruct V (8 mois)	210 pieds	832 qtx	751 qtx	36 qtx	68 qtx	29 830 £	28 806 £	+ 1 024 £
TOTAUX	3 982 pieds soit 121 m en moy/an et 2,26 m/t*	10 976 qtx soit env. 49,8 t/an*	10 174 qtx	862 qtx soit env. 3,87 t/an*	877 qtx	948 847 £	939 350 £	- 20 503 £

Les poids en quintaux (non métriques) ont été élagués des livres ; et les montants en livres : des sols et deniers, sans arrondissement (1).

(*) Selon les calculs de Francis Cazalet, descendant du fils aîné du baron de Bode.